

Réf: DO /ALG.EST/SDT/DRA/ /2022

Alger le, 07/02/2022

A

L'entreprise LARBI BOUAMRANE

Objet : A/S Mise En demeure 1er Avis

Monsieur,

Par Contrat N° 36/2021 signée le 31/05/2021 ont vous a attribué l'exécution de travaux de modernisation réseau FTTH - LOTISSEMANT HSA FDT 2 relevant du CMP HDE ODS N°137/2022 DU 24/01/2022

Suite a la signalisation nous avons constaté que vous êtes absent à l'ouverture de chantier LOTISSEMANT HSA FDT 2 le 07/02/2022

Cette attitude nous cause un préjudice quant à la réalisation de nos projets, de ce fait nous ne pourrons tolérer ce genre de comportement pour cela, votre entreprise est mise en demeure.

En l'absence de réponse de votre part, je me verrai contraint de faire constater par huissier justice le non respect du marché et l'abandon du chantier définitif et entamer les procédures réglementaires.

Directeur Opérationnel
d'Alger Est
Signé : NOUARI Hamid

